



CONVENTION D'EXPERIMENTATION

PROGRAMME "REBONDS"

Entre les soussignés :

Communauté de communes de Puisaye-Forterre, ayant son siège à Saint-Fargeau (Yonne), Rue Raymond Ledroit, représentée par Monsieur Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, en qualité de Président, dûment habilité à l'effet de signer les présentes, ci-après désigné(e) « **Le partenaire** » ;

Et

L'association La 27e Région, sise 2 rue de la Clôture – 75019 Paris, représentée par Monsieur Jean-Marie BERGÈRE, en qualité de Représentant légal, et par délégation par Monsieur Stéphane VINCENT, Délégué général, ci-après désignée « **La 27e Région** » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 4111.1 et suivants ainsi que les articles R 4311-1 et suivants,

Vu la délibération des instances de décision de la collectivité partenaire

PRÉAMBULE

Les effets combinés des crises écologiques, géopolitiques, des inégalités croissantes conduisent de nombreux territoires à rechercher de nouveaux paradigmes de développement économique et à recomposer leurs stratégies au service d'objectifs de transition écologique et de justice sociale... En France et en Europe, de nouvelles pratiques et approches émergent, qui cherchent à réorganiser l'économie localement, à la ré-orienter vers des besoins fondamentaux, à en relire les objectifs sous le prisme de la transition écologique.

Au delà de ces territoires pionniers, l'impératif de conduire de transition écologique et sociale vient interroger l'approche traditionnelle du développement économique de nombreuses collectivités françaises. Comment repositionner leurs stratégies en s'écartant du modèle Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence pour mieux prendre en compte ces défis ? Quelles valeurs émergentes conduisent à redéfinir les modèles économiques et quelles nouvelles approches peuvent porter de nouvelles perspectives (en prenant en compte les types de territoires notamment (taille, contexte, etc.) ? Quelles nouvelles gouvernances, modes d'organisation, métiers, instruments de politiques publiques et outils dessiner pour les incarner ? C'est pour appuyer de telles transitions que nous lançons Rebonds, un programme pluridisciplinaire de recherche-action, co-construit avec le réseau France Urbaine, les chercheurs Magali Tailadier et Gabriel Renault, et plusieurs collectivités françaises.

Dans ce cadre, **la 27^e Région** a sollicité un ensemble de partenaires afin de soutenir et participer à la conduite de ce programme. Compte tenu de l'intérêt qu'il porte à ce programme, **le partenaire** décide d'y apporter son soutien en y participant activement et en versant une contribution financière pour sa mise en œuvre dans les conditions définies par la présente convention.

En conséquence de quoi, il est convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1^{ER} – OBJET

1.1 – Cadre général du programme **REBONDS**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités administratives, techniques et financières de la mise en œuvre du programme expérimental **REBONDS** conduit par **la 27^e Région** en partenariat avec plusieurs collectivités territoriales (ou services de l'Etat), sur la période de Novembre 2023 à Septembre 2025 et les modalités du concours apporté par **le partenaire** à sa réalisation.

La réalisation du programme est conditionnée par l'engagement de l'ensemble des partenaires au programme.

REBONDS propose un cadre pluridisciplinaire de recherche action visant à : i/ identifier les problématiques concrètes rencontrées par les collectivités françaises pour ré-encadrer le développement économique dans la transition écologique ; ii/ Explorer et analyser les pratiques les plus prometteuses en France et à l'international dans ce sens, sélectionnées à partir de ces problématiques ; iii/ Produire des hypothèses de nouveaux leviers pour répondre à ces besoins de ré-orientation.

Il se déroulera sur une période 24 mois. Le calendrier prévisionnel du programme est le suivant :

Enquête – Novembre 2023 à Avril 2024

- Enquête collaborative visant d'une part à explorer les problématiques, conflictualités, et interfaces de politiques publiques mises en tension lorsqu'il s'agit de ré-agencer développement économique et transition écologique et sociale, d'autre part à explorer en quoi certaines approches, mouvements et théories peuvent inspirer des solutions, voire préfigurer une nouvelle génération de politiques de développement économique - sous la forme de 4 à 6 sessions, en ligne, en présence ou à l'étranger (voyage d'étude) ;
- Temps de partage des enseignements du programme;
- Documentation de la phase d'enquête et production d'un livrable #1.

Construction d'un cahier des charges d'expérimentations – Mai à Juin 2024

- 1 à 2 sessions de travail collectif pour analyser les résultats de la phase d'exploration, construire des hypothèses de nouvelles approches à tester par chacune des collectivités embarquées, en fonction de la spécificité de ses problématiques.

Conduite des expérimentations – Juillet 2024 à Septembre 2025

- Conduite d'une ou plusieurs expérimentation au sein de chaque administration en semi-autonomie avec, tout au long, un appui de la 27e Région et des acteurs ressource qu'elle pourra mobiliser (appui en design, mobilisation ponctuelle d'expertises complémentaires et/ou des chercheurs impliqués dans Rebonds, de ressources et inspirations, participation à certains temps clés de l'expérimentation, ...)

Restitution et livrable - Automne 2025

- Production d'une publication et organisation d'un ou plusieurs temps d'échanges valorisant les dispositifs créés et favorisant leur mise en débat, coordonnés par La 27e Région.

1.2 – Objectifs et finalités

Les méthodes mobilisées et les résultats des travaux devront être utiles aux équipes **du partenaire**, à la communauté locale, et permettront de nourrir les réflexions de l'ensemble des partenaires de l'opération ainsi que celles des partenaires de **La 27^e Région**.

Le programme objet de la présente convention ne doit pas contrevenir à la mission de service public **du partenaire** ou des autres partenaires de l'opération.

1.3 – Étendue

Aucune disposition de la présente convention ne saurait s'interpréter comme impliquant des droits et obligations en dehors de l'objet de la présente convention tel que défini au présent article.

2.1 – Méthodes, production et livrables

Le programme *REBONDS* mobilise des approches et méthodes issues de champs divers et complémentaires (innovation sociale, design des politiques publiques, intelligence collective, documentation ouverte, économie et urbanisme, etc.)

Différents types d'actions et d'outils seront mis en place pour mener à bien le programme :

- dans la phase d'enquête et de construction des expérimentations : temps collectifs d'inspiration, enquête (veille, entretiens, questionnaires, ...), voyage d'étude, etc....
- dans la phase de construction et de conduite des expérimentations : réunions des équipes projets, scénarios d'usage, sessions de tests, temps de « débuggage », mobilisation d'expertises ...
- dans la phase de restitution et livrable : synthèse pouvant combiner textes, représentations graphiques, vidéos etc., événement de restitution, ateliers collectifs de partage ...

2.2 – Communication

La 27^e Région relaie l'information et les productions issues de *REBONDS*, objet de la présente convention, auprès de ses partenaires, en particulier les associations d'élus, la DITP, l'Union Européenne, et les collectivités territoriales adhérentes à **la 27^e Région** et les partenaires du programme *REBONDS*.

Le partenaire relaie l'information et les productions issues du programme auprès de ses partenaires.

Lors de la diffusion de documents (publications sous forme papier ou électronique) et de communication destinés au public concernant les opérations et activités relatives à la présente convention, **la 27^e Région** fera état du concours **du partenaire** par tout moyen autorisé par l'Institution, notamment par l'apposition du logo **du partenaire** et la mention explicite de la participation **du partenaire**.

La 27^e Région s'engage à ce que soit mise en valeur la participation **du partenaire** au programme *REBONDS* dans toutes les communications effectuées par **la 27^e Région**, notamment sur son site internet.

La 27^e Région s'engage, par ailleurs, à autoriser **le partenaire** à effectuer tout enregistrement visuel ou sonore des opérations citées dans la convention que celui-ci jugera utile, et à autoriser la diffusion de ces enregistrements par les soins **du partenaire** ou par ses représentants dûment autorisés.

2.3 – Organisation, agenda et implication des parties

Le programme se décline sur une durée allant de 24 à 28 mois. Il ne pourra débuter que lorsque tous les partenaires auront validé et signé leurs conventions respectives.

Les dates des sessions de travail seront fixées d'un commun accord entre l'ensemble des parties : **Les partenaires** et **La 27^e Région**.

En participant à *REBONDS*, **le partenaire** s'inscrit dans une démarche de travail et de collaboration inter-administrations, en tant que partenaire clé. Il devient partie prenante d'une communauté nationale de la transformation publique, aux côtés des autres partenaires du programme et de **La 27^e Région**.

Le programme implique la participation, selon les besoins, des agents et des élus **du partenaire** dans sa mise en œuvre. La nature de cette participation ainsi que la liste des participants seront définis au cours du programme.

Le portage de la démarche est assuré par le service Attractivité **du partenaire**.

ARTICLE 3 – SUIVI DE L'ACTION ET ÉVALUATION

3.1 – Suivi de l'action

Le suivi de l'action garantit au respect de la réglementation en vigueur. Il veille à la conformité du déroulement du programme.

Pour l'aspect opérationnel du programme, il se décline sous la forme la plus adaptée au contexte : rencontres, visioconférences, conférences téléphoniques, échanges par messagerie, blog, etc.

3.2 – Poursuite de l'action

Les parties s'engagent à respecter les grands principes d'action suivants :

Respecter le cadre partenarial : la démarche est portée par La 27^e Région, qui en est pilote et garante. La 27^e Région n'est pas un prestataire de service des partenaires.

Expérimenter : faire bouger les lignes, notamment les modes de fonctionnement, de coopération et de décision des partenaires, questionner nos pratiques et nos modes d'action habituels, imaginer de nouvelles formes et formats de travail et de partage, etc.

Coopérer : coopérer avec les autres partenaires du programme dans une logique de pair à pair et d'apprentissage mutuel.

Être sincère et transparent dans la démarche.

Documenter, partager : adopter un principe de documentation ouverte sur le travail et les expérimentations menées dans le cadre du programme.

Tout au long de sa mise en œuvre et à l'issue de celui-ci, l'équipe de **La 27^e Région** aura le souci de veiller à la bonne appropriation des méthodes, outils et productions par **le partenaire**.

Pendant le programme et à son issue, les parties conviennent de s'efforcer de participer aux événements d'information et de communication connexes à l'objet de la présente convention qui pourraient être organisés.

3.3 – Contrôle des dépenses

La 27^e Région s'oblige à laisser **le partenaire** effectuer à tout moment l'ensemble des opérations de contrôle sur place et/ou sur pièces qu'elle jugera utiles, de quelque nature qu'elles soient, afin que cette dernière soit en mesure de vérifier qu'elle satisfait pleinement aux obligations et engagements issus des présentes.

A cet égard, **La 27^e Région** s'engage à transmettre **au partenaire** tous documents et tous les renseignements qu'il pourrait lui demander, dans un délai d'un mois à compter de la demande, à l'adresse suivante :

Communauté de communes de Puisaye-Forterre

4, Rue Colette

89130 TOUCY

ARTICLE 4 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT À L'IMAGE

Les parties s'engagent à récolter le consentement des personnes concernées avant de capter, exploiter ou diffuser des propos ou des images. Le formulaire d'accord figure en annexe 1.

L'ensemble des outils, méthodes et productions réalisés dans le cadre de la présente convention sera placé sous licence Creative Commons « CC-BY-NC » et a vocation à être reproduit intégralement ou partiellement et diffusé sans autre autorisation préalable des parties, dès lors que l'usage demeure non commercial. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation, la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Les parties conviennent donc que l'ensemble des outils, méthodes et productions réalisés dans le cadre de la présente convention constitue une œuvre collective. A ce titre **la 27^e Région** est investie des droits sur l'ensemble des créations émanant du programme précité. Cette présomption de cession de droits au bénéfice de **la 27^e Région** inclut les films, textes, prototypes ainsi que l'ensemble des éléments et livrables qui pourrait émerger lors du dispositif proposé par **la 27^e Région**.

La 27^e Région autorise **le partenaire** à valoriser et à diffuser cette œuvre collective à des fins personnelles et professionnelles, dès lors que celle-ci n'est pas dénaturée, détournée ou commercialisée.

A chaque réutilisation ou distribution de cette ou ces création(s), doivent apparaître clairement au public les conditions contractuelles de sa mise à disposition. Chacune des conditions ci-avant peut être levée après accord écrit des parties.

ARTICLE 5 – MODALITES FINANCIERES

5.1 – Valorisation budgétaire

Les parties s'accordent sur le budget prévisionnel et la synthèse de l'apport prévisionnel des parties figurant en annexe 2. Les postes sont fongibles dans le respect des règles budgétaires en vigueur.

Le partenaire s'engage, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées à l'article 2 des présentes, à attribuer à **La 27^e Région** un apport, sous forme de subvention ou d'un achat de prestations intellectuelles d'un montant de 20 000 € TTC (vingt mille euros), pour un budget global de 404 360 € TTC.

5.2 – Apports des parties

En contrepartie de la contribution financière **du partenaire, La 27^e Région** s'engage à apporter des moyens d'ingénierie et les moyens financiers concourant au bon déroulement de la présente convention. L'ensemble des partenaires sont impliqués pour mobiliser les co-financements nécessaires à celui-ci ; si ceux-ci ne pouvaient être réunis en totalité, le programme et/ou les contributions pourrait être remodelé, en accord avec les partenaires.

5.3 – Modalités de paiement

Le versement de la contribution financière **du partenaire** sera nécessairement subordonné au respect par **La 27^e Région** des obligations énoncées dans la présente convention, et sera effectué en une fois, à la signature de la convention.

Les sommes dues par **le partenaire** seront payables à l'ordre de **La 27^e Région**, sur le compte référencé ci-dessous :

Titulaire du compte : Association La 27^e Région

Domiciliation : CREDITCOOP PARIS NATION

Code banque : 42559

Code guichet : 00008

N° de compte : 41020024643

Clé RIB : 79

5.3 – Documents à remettre

La 27^e Région s'engage à fournir dès le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale et au plus tard 6 mois après la date de clôture du dernier exercice comptable les documents suivants dûment certifiés :

- Le compte rendu financier de l'action menée et définie par la présente convention.
- Les bilan et compte de résultat complets ainsi que leurs annexes ;

La 27^e Région, dès lors qu'elle est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes s'engage par ailleurs à transmettre **au partenaire** tout rapport produit par celui-ci.

ARTICLE 6 – PRISE D'EFFET – DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2025.

ARTICLE 7 – MODIFICATIONS

Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION

Le partenaire se réserve le droit de ne pas verser tout ou partie de sa contribution financière dans l'un des cas suivants :

- Inexactitude sur les justifications fournies et les déclarations faites par **La 27^e Région au partenaire** ;
- Manquement total ou partiel par **La 27^e Région** à l'un quelconque des engagements et obligations issus des présentes.

ARTICLE 9 – RESILIATION

La mise en œuvre des dispositions visées à l'article 8 précité entraînera la résiliation de plein droit et sans indemnité de la présente convention.

ARTICLE 10 – LITIGE

Le tribunal administratif de Paris est seul compétent pour connaître de toute contestation relative à la présente convention.

Fait à _____, le _____,

En deux exemplaires originaux,

Pour **Le partenaire**

Le Président de la Communauté de
communes, Monsieur **Jean-Philippe**
SAULNIER-ARRIGHI

Pour **La 27^e Région**

Monsieur **Jean-Marie BERGÈRE**
Représentant légal, et par délégation
Monsieur **Stéphane VINCENT**,
Délégué général

Annexe 1

-

Autorisation de droit à l'image

(À faire signer à chaque personne présente sur les photos et autres supports visuels utilisés tout au long du programme)

La 27^e Région et ses partenaires, dont **La collectivité partenaire**, conduisent le programme **REBONDS**. Les méthodes mobilisées et les résultats des travaux devront être utiles à la communauté locale et nourrir les réflexions des partenaires de l'opération. Ils devront apporter des réponses aux défis confiés à **La 27^e Région**.

Dans ce contexte, je soussigné(e)

âgé(e) de

demeurant

.....

.....

Si le sujet est mineur

Je soussigné(e)

Représentant légal de

demeurant

.....

.....

Autorise **La 27^e Région** et ses partenaires :

- à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image et mes propos, sur tous supports et en tous formats, dans le cadre du programme *Capacités publiques* ainsi que dans la documentation de ce programme.
- à diffuser les productions réalisées, dans un cadre strictement non commercial, au sein des événements et production de **La 27^e Région** ou de ses partenaires tels que **La collectivité partenaire**, les associations d'élus, l'Union Européenne, la Caisse des dépôts, la DITP et les autres collectivités et acteurs publics partenaires du programme *REBONDS* et/ ou de **La 27^e Région**.

Fait à

le

Signature :

Annexe 2

—

Budget prévisionnel du programme

Dépenses

Volet Exploration	103210
Coordination	7000
Conduite de projet 27e Région	31500
Organisation d’une visite d’étude en Europe	16460
Recherche	20750
Animation de communauté	4000
Documentation / Projections	23500
Frais de structure	9500
Volet Expérimentation	301150
Coordination	18000
Conduite des expérimentations / 27e Région	101800
Recherche	27750
Expertise expérimentations	108000
Animation de communauté	8000
Volet Projections / documentation	12600
Frais de structure	25000

Produits

Institutions publiques	232 360
Ademe	50 000
Ademe (appel à projets 2024)	162 360
Banque des territoires	20 000
Co-financements collectivités	172 000
Collectivités participantes	120000
France Urbaine	12000
Fondations, etc.	40 000
Fondation de France	30 000
Fondation Charles Léopold Mayer	10 000

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le



ID : 089-200067130-20231204-180_2023-DE

Note de présentation du programme

REBONDS

Mobiliser 5 à 8 collectivités pour explorer et mettre ^[L]_{SEP} en test de nouvelles approches du développement économique local, mises au service d'objectifs de justice sociale et de lutte contre ^[L]_{SEP} le changement climatique.

Genèse du programme

L'idée de Rebonds est née en 2019 dans le contexte du mouvement des gilets jaunes, puis de l'épidémie du Covid19 et des appels répétés à bâtir un « nouveau contrat social » en France et à l'échelle européenne. C'est à cette période que les représentants d'un groupe de collectivités –dont Grenoble et Brest– et d'associations ont parcouru l'Europe, à l'initiative de la 27e Région, à la rencontre de territoires porteurs de modèles de développement alternatifs inspirés des communs, à Manchester, Amsterdam, Bologne, Gand, Barcelone ou encore Athènes dans le cadre du programme Enacting the commons.

Les participants ont tiré deux grands enseignements de cette enquête. Le premier concerne les **finalités du développement économique** : les effets combinés des crises écologiques, sociales et géopolitiques conduisent certains territoires à rechercher de nouveaux paradigmes de développement économique, et à recomposer leurs approches au service d'objectifs de transition écologique, de justice sociale, de relocalisation... Il s'agit évidemment de « rebondir », en enrayant les conséquences de cet enchaînement de crises, mais aussi de réorienter les modèles classiques vers des besoins fondamentaux.

Le second concerne **les pratiques et les outils du développement** : ces nouveaux modèles questionnent radicalement la gouvernance, les métiers et les rituels classiques du développement économique –par exemple en matière de contractualisation ou encore des aides aux entreprises. Ils renouvellent également le périmètre et la variété des instruments mobilisés par les acteurs publics, depuis les plus classiques tels que les politiques d'achat public, jusqu'aux plus émergents tels que les nouvelles formes de comptabilité écologique. Toutes ces approches demeurent embryonnaires et peu connues. Or elles pourraient constituer des sources d'inspiration pour les acteurs du développement économique, qui expriment une dif culté à sortir du modèle CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) en crise et à initier des transformations qui fassent vraiment système, à produire des politiques publiques en phase avec les enjeux de l'anthropocène, à concilier économie et transition et à faire évoluer le métier de développeur économique en ce sens.

C'est pour y remédier que nous lançons Rebonds, un programme pluridisciplinaire de recherche-action visant à :

° **Explorer et analyser collectivement les tensions et problématiques à l'œuvre** dans

chacun des territoires entre développement économique et transition sociale d'une part, **les pratiques existantes les plus prometteuses** de l'international d'autre part.

- ° **Mettre en test des hypothèses de nouveaux modes de travail et leviers** pour répondre aux besoins de ré-orientation des collectivités participantes.
- ° **Produire des éléments de modélisation, de mise en récit et de démonstrateur** de telles approches, susceptibles de faire mouvement pour engager d'autres collectivités.

REBONDS est un programme de recherche action en trois volets:

Une enquête collaborative, en France et dans le monde, sur les initiatives concrètes, les mouvements et les théories qui préfigurent une nouvelle génération de politiques de développement économique. (9 à 10 mois)

Par exemple, du côté des pratiques inspirantes : le Community Wealth Building expérimenté en Grande Bretagne, aux Pays Bas et en Italie, l'approche de Doughnut economy testée à Amsterdam ou à Bruxelles, les travaux sur de l'essor d'une économie circulaire, l'économie des communs ou sur le milieu valueur, etc.

Des expérimentations locales pour « exemplifier » le futur des politiques de développement économique et le rendre désirable. (12 à 18 mois)

Par exemple : Une nouvelle fiche de poste pour la ou le responsable du développement économique local ; Une feuille de route alternative pour une agence de développement ; La production collective de nouveaux modes d'évaluation, indicateurs et nomenclatures pour penser la stratégie économique locale comme un enjeu systémique et partagé entre acteurs du territoire ; Un exercice de planification collective et micro-locale pour repenser le partage des responsabilités (et dépasser l'écueil de stratégies dépourvues de portée opérationnelle) ;

Des projections, pour mieux faire le récit, qualifier, inspirer, populariser, illustrer les nouvelles politiques de développement économique que nous souhaitons faire advenir? (en continu sur la durée du programme)

Par exemple : un travail de documentation et de publication, la production d'outils et de cartographies, un travail de mise en récit mobilisant designers, narrateurs et évaluateurs, une série d'événements et de débats, etc.

Nos principes de recherche-action:

Produire des enseignements au travers de la conduite d'expériences tangibles : il s'agira de partir de terrains et de sujets concrets, en s'appuyant sur une démarche de design, pour mettre en test les hypothèses formulées dans le premier volet du programme sous la forme d' "objets" permettant de rendre tangible, désirable et appropriable la réflexion sur de nouveaux modèles de développement économique locaux (fiche de poste, contrat ou format de gouvernance, exercice de planification, etc.).

Miser sur la capacité d'innovation des collectivités et des acteurs locaux : il s'agira de renforcer les capacités des acteurs publics à repartir de leurs problèmes et défis et à les relever de manière systémique, y compris en revalorisant la dimension politique des fonctions supports (RH, pilotage, finances, commande publique, etc.).

Aborder le développement économique sur un mode pluridisciplinaire et systémique : il s'agira de diversifier les regards et les disciplines, faire dialoguer praticiens et chercheurs, valoriser les interdépendances entre les thématiques, les politiques publiques, les territoires observés.

Documenter et produire des enseignements ouverts : il s'agira de documenter, collectivement et au fil de l'eau, le déroulement du programme, ses productions et ses

enseignement ; mettre en récit la démarche au travers d'un blog et de différents livrables, disponibles sous licence Creative Commons.

Faire le pari d'une démarche collaborative : dans cet exercice personne n'est en position passive, et chacun contribue à l'effort d'enquête, de documentation et d'expérimentation, et à la production de ressources partagées ;

Un partenariat local, national et international

REBONDS embarque un noyau dur composé de 5 à 8 collectivités, métropoles, départements et région présentant une certaine diversité de profils et de tailles. Au sein de chacune de ces collectivités il mobilisera un groupe d'agent.e.s et d'élu.e.s en charge du développement économique, mais aussi de la commande publique, de l'économie circulaire, etc.

REBONDS repose également sur un partenariat avec un ensemble d'experts et de chercheurs, en particulier Magali Talandier et Gabriel Renault - Université Grenoble-Alpes - UMR Pacte ;

REBONDS construira, à l'échelle européenne, des liens avec des collectivités et acteurs engagés dans une même dynamique, et notamment : la ville d'Amsterdam et le Commons Network – NL ; Les villes de Preston, Wigan ou la Région du North Ayshire et le Center for local economic strategies – GB ; Genoa Chi Osa – IT, la province du Gipulzkoa au Pays Basque espagnol -ESP...

REBONDS est coordonné par l'association La 27e Région, et mené en partenariat avec l'association d'élu.e.s France Urbaine. D'autres partenariats pourront être développés (Régions de France, France Villes Durables, FNAU, ADEME, fondations...)

Annexe 4

-

Budget

Dépenses

Volet Exploration	103210
Coordination	7000
Conduite de projet 27e Région	31500
Organisation d'une visite d'étude en Europe	16460
Recherche	20750
Animation de communauté	4000
Documentation / Projections	23500
Frais de structure	9500
Volet Expérimentation	301150
Coordination	18000
Conduite des expérimentations / 27e Région	101800
Recherche	27750
Expertise expérimentations	108000
Animation de communauté	8000
Volet Projections / documentation	12600
Frais de structure	25000

Produits

Institutions publiques	232 360
Ademe	50 000
Ademe (appel à projets 2024)	162 360
Banque des territoires	20 000
Co-financements collectivités	172 000
Collectivités participantes	120000
France Urbaine	12000
Fondations, etc.	40 000
Fondation de France	30 000
Fondation Charles Léopold Mayer	10 000

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le



ID : 089-200067130-20231204-180_2023-DE